

Le 8 août 2018

M. Patrick Beauchesne, sous-ministre

Administrateur provincial de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 02
Québec (Québec) G1R 5V7

Projet	Projet de mine de spodumène Whabouchi
Réf. CA global	3214-14-052
Objet	Gestion des matières résiduelles en phase d'exploitation – Suivi de la Condition 17

Monsieur,

La présente fait suite à l'émission le 26 avril 2018 d'une modification au certificat d'autorisation (CA) délivré le 8 septembre 2015 pour le projet en titre, et porte plus particulièrement sur le suivi demandé à la Condition 17 dudit CA modifié :

Le promoteur déposera à l'Administrateur, pour information, trois (3) mois avant le début de la construction, un plan de gestion des matières résiduelles en phase d'exploitation.

Tout d'abord, nous tenons à porter à votre attention ce qui nous semble être une incongruité dans le libellé de la condition 17 tel qu'elle apparaît au CA modifié le 26 avril dernier puisque celui-ci réfère à un délai de « trois mois avant le début de la construction » pour le dépôt dudit plan de gestion, et ce alors que la construction a en fait débuté à l'automne 2016, soit près de 18 mois plus tôt. Dans le même ordre d'idée, la modification du CA émise le 26 avril 2018 mentionnait spécifiquement qu'elle visait à modifier le libellé de la Condition 17 pour l'échéancier, alors que dans les faits, en comparant le libellé initial à celui présumément modifié, il appert qu'aucune modification n'ait été faite, le délai pour le dépôt étant toujours le même. Ainsi, nous sommes d'avis qu'une erreur s'est malencontreusement glissée dans le libellé de la Condition 17 modifiée et que celle-ci devrait plutôt référer à un dépôt « trois mois avant le début de l'exploitation » (ou encore « trois mois avant le premier rejet à l'effluent final », pour reprendre la formulation utilisée à la Condition 12 elle-aussi modifiée le 26 avril 2018). Ainsi, nous souhaiterions que soit corrigé le libellé de la Condition 17 afin que le plan de gestion des matières résiduelles pour la phase d'exploitation soit déposé trois mois avant le premier rejet à l'effluent final.

Ceci dit, et suite à divers échanges avec les analystes responsables de notre dossier au MDDELCC, il nous semble nécessaire de vous fournir une mise à jour sur les diverses démarches en cours en lien avec la gestion des matières résiduelles en phase d'exploitation au site minier Whabouchi.

En février 2018, nous rencontrons M. Matthew Tanoush, directeur Environnement et Territoire pour la communauté crie de Nemaska, ainsi que MM. Lucas Del Vecchio, Alan Penn et Cameron Stockman du Gouvernement de la Nation crie (GNC) afin de discuter plus en détails ce qui, depuis les audiences publiques du COMEX tenues à Nemaska en mars-avril 2015, a toujours été considéré, soit que la gestion des matières résiduelles en phase d'exploitation pour le projet minier Whabouchi sera faite en collaboration avec la communauté crie de Nemaska. Toutefois, avant cette rencontre, cette éventuelle gestion partagée n'avait pas réellement fait l'objet de rencontres spécifiques comme ce fût le cas à Nemaska et Montréal en février dernier.



Ainsi, lors de ces rencontres, les éléments suivants furent discutés :

Gestion des matières recyclables

- Établir un premier écocentre au site minier pour la collecte des matières recyclables (ex. bois, plastiques, métaux, papier et carton) générées au site minier. À cet effet, on remarquera que cet écocentre a été mis en place au cours de la phase de construction du projet Whabouchi et qu'il est donc déjà opérationnel et conforme à la réglementation applicable;
- Utiliser l'écocentre construit en 2018 dans la communauté crie de Nemaska pour la collecte des matières recyclables générées dans la communauté. Bien que déjà en place, cet écocentre n'est toutefois pas encore pleinement opérationnel, mais il est prévu qu'il le sera prochainement;
- En collaboration avec Groupe Ungava (basée à Chibougamau), entreprise avec laquelle Nemaska Lithium a déjà établi un partenariat pour la gestion des matières résiduelles et recyclables en phase de construction, établir un mode de gestion (transport, vente et recyclage) conjoint au site minier et à la communauté, réduisant ainsi significativement les coûts de transport associés à la gestion des matières recyclables. Ces coûts représentent d'ailleurs la principale part des coûts globaux applicables au recyclage et bien souvent le principal frein à la mise en place de la collecte des matières recyclables en milieu municipal isolé puisque les volumes générés y sont souvent trop faibles pour rendre cette opération économiquement faisable. Une gestion partagée des matières recyclables permettrait ainsi à la communauté crie de Nemaska d'enfin pouvoir assurer la collecte des matières recyclables sur son territoire et leur ultime recyclage, réduisant par le fait même la quantité de matières résiduelles dont elle doit disposer dans son lieu d'enfouissement autorisé.

Gestion des matières résiduelles

- L'une des options discutées lors des rencontres de février 2018 fut la mise en place non pas d'un lieu d'enfouissement en tranchées tel celui déjà existant à Nemaska, mais plutôt d'un site d'enfouissement conforme aux normes applicables au Québec méridional. Ce site aurait ensuite pour rôle de recevoir les matières résiduelles générées dans la communauté, au site minier ainsi qu'aux campements situés aux abords du km 291 de la route du Nord et hébergeant les travailleurs de CCDC-NEC et, une fois en phase d'exploitation, ceux de Nemaska Lithium. Chacune de ces parties prenantes ne génère à elle seule un volume suffisant de matières résiduelles pour justifier la construction d'un site de ce type en milieu isolé tel Nemaska, ni n'a la capacité technique de le faire, mais une fois réunies sous un seul projet commun de gestion régionale, l'éventuelle faisabilité technique et économique d'un tel site devient possible;
- Étant donné le manque d'expertise autant chez les Cries de Nemaska que du côté de Nemaska Lithium en gestion des matières résiduelles, et ce tant au niveau de la conception et de la construction d'un tel site d'enfouissement que de son opération, il a à ce jour été discuté la mise en place d'un éventuel partenariat avec, potentiellement, Groupe Ungava afin que ceux-ci collaborent au développement du projet et à la formation du personnel cri qui assurerait son opération. Le *Capital Works and Services Department (CWSD)* ayant la responsabilité au sein du Gouvernement de la Nation crie de gérer les projets de gestion des matières résiduelles, leur implication dans ce projet a été considérée et des discussions déjà amorcées avec eux par leurs collègues du *Environment and Remedial Works Department (ERWD)*.

L'approche susmentionnée vise la mise en place d'une stratégie de gestion des matières recyclables et résiduelles pour toute la région de Nemaska, et ainsi éviter que trois sites situés à moins de 30 km l'un de l'autre gèrent ces matières sans aucune synergie. Nous sommes en effet d'avis qu'une meilleure protection de l'environnement devrait résulter de la mise en place d'une gestion intégrée des matières résiduelles à l'échelle régionale, surtout si cette collaboration entre les divers acteurs sur le territoire permet un partage des coûts de transport et un rehaussement des pratiques de gestion applicables (ex. enfin permettre la collecte des matières recyclables à Nemaska; éviter la construction d'un site d'enfouissement en tranchées).

Les prochaines étapes de cette réflexion régionale sur la planification de la gestion des matières résiduelles devront conduire à l'identification des capacités existantes et de ce qui sera requis une fois la mine Whabouchi en exploitation, des besoins en matière de valorisation des matières résiduelles et d'élimination et, par la suite, à l'identification des espaces susceptibles d'accueillir ces activités. À ce propos, il importe de noter que le site d'enfouissement actuellement utilisé par la communauté crie de Nemaska atteindra bientôt sa limite maximale, et ce sans compter certaines problématiques récurrentes liées à la protection des eaux souterraines. Cela laisse présager que, bien qu'un agrandissement de ce site soit techniquement possible (rehaussement de la berme), fournissant ainsi potentiellement cinq à sept années de vie additionnelles à ce site, il n'en demeure pas moins qu'il ne s'agit fort probablement pas de la solution la plus responsable environnementalement, surtout que cette potentielle capacité additionnelle sous-estime en fait les besoins futurs qui s'ajouteront une fois la mine Whabouchi en exploitation et le campement des travailleurs utilisé à pleine capacité (environ 130-150 travailleurs y seront logés en tout temps).

C'est ainsi que la communauté crie de Nemaska a initié en 2012 avec la firme Stantec une étude portant sur l'élaboration d'un plan maître de gestion des déchets (*Waste Management Master Plan*) qui a pour objectifs de : 1) déterminer la capacité restante des infrastructures actuelles; et 2) évaluer les sites potentiels pour accueillir un nouveau site. Les informations colligées dans le cadre de ce mandat ont été partagées avec Nemaska Lithium afin d'élaborer une stratégie commune.

Finalement, toujours dans le cadre des discussions ayant eu cours avec les représentants de la communauté crie de Nemaska, il a été mentionné par nos partenaires cris que l'un des principaux « obstacles » à la mise en place d'une telle stratégie régionale de gestion des matières résiduelles était les délais inhérents à la procédure d'autorisation environnementale applicable, lesquels rendent peu réalistes la mise en place de ce site commun avant le démarrage de la phase d'exploitation minière. À cet effet, nos partenaires cris et nous verrons à garder le COMEX informé des suites qui seront données. Toutefois, il appert raisonnable d'affirmer que, fort probablement, la gestion des matières recyclables et résiduelles générées lors des premiers mois, voire trimestres de la phase d'exploitation minière à Whabouchi ne pourront être gérées conjointement avec la communauté crie de Nemaska. Conséquemment, le plan de gestion mis en place lors de la phase de construction demeurera en place, avec transport hors-site des matières résiduelles et recyclables par Groupe Ungava pour un recyclage et/ou une disposition finale au Québec méridional, et ce conformément aux normes et règlements applicables.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous invitons, si des renseignements additionnels s'avéraient nécessaires, à communiquer avec le soussigné au (418) 704-6038, poste 1004, ou par courriel à Simon.Thibault@nemaskalithium.com

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Simon Thibault, M.Sc., bio.
Directeur Responsabilité sociale et environnementale

c.c. Murielle Vachon et Mireille Paul, MDDELCC
Lucas Del Vecchio, Alan Penn et Cameron McLean, GNC